



Centre canadien d'hygiène et de sécurité du travail

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 1998

Canada

Présentation amélioré des rapports au Parlement

Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 1998

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/22-1998

ISBN 0-660-60687-9



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, le rapport d'automne sur le rendement comprend 80 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport du gouvernement intitulé *Une gestion axée sur les résultats*.

Ce *Rapport ministériel sur le rendement*, qui couvre la période se terminant le 31 mars 1998, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans la *Partie III du Budget principal des dépenses* ou le projet pilote de *Rapport sur les plans et priorités* pour 1997-1998. Les principaux engagements en matière de résultats pour l'ensemble des ministères et organismes sont aussi inclus dans *Une gestion axée sur les résultats*.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner et de mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant :

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada
K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7042
Télécopieur : (613) 957-7044

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail



Rapport sur le rendement

**Pour la période
se terminant le
31 mars 1998**

L'honorable Lawrence MacAulay
Ministre du Travail

Table des matières

Résumé	3
Section I : Message	5
Section II : Vue d'ensemble du Centre	6
Mandat, vision et mission	6
Objectifs	7
Priorités stratégiques	7
Défis	10
Environnement opérationnel	10
Secteur d'activité, unités de service, structure organisationnelle et planification des ressources	11
Section III: Rendement du Centre	14
A. Prévisions de rendement	15
Tableaux des dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles	15
B. Rendement accompli	16
C. Examens clés	20
Section IV: Tableaux financiers récapitulatifs	
Tableau 1 Sommaire des crédits votés	21
Tableau 2 Total des dépenses prévues comparé aux dépenses réelles	21
Tableau 3 Comparaison historique du total des dépenses prévues et réelles	22
Tableaux 4 et 5 - Non nécessaires	22
Tableau 6 Recettes à valoir sur le crédit	22
Tableaux 7 à 14 - Non nécessaires	23
Tableau 15 Passif éventuel	24
Tableau 16 Résumé des recettes dépenses et crédits	23
Section V: Renseignements supplémentaires	25
A. Liste des rapports législatifs et ministériels	25
B. Contacts pour plus de renseignements	25
C. Loi applicable et nom du ministère responsable	26

Résumé

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) a pour mandat de promouvoir le droit fondamental des Canadiens à un milieu de travail sain et sécuritaire. Les produits et services du Centre sont reconnus dans le monde entier comme offrant des informations qui font autorité en matière de santé et de sécurité en milieu de travail.

Tous les secteurs du milieu de travail font appel au CCHST en raison de son impartialité comme centre d'hygiène et de sécurité au travail. Le Centre est dirigé par un Conseil des gouverneurs tripartite représentant les travailleurs, les employeurs et les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral, ce qui garantit l'objectivité de l'information que diffuse le CCHST.

Au cours des dix dernières années, le Centre a réalisé une transition remarquable. Entièrement financé par les deniers publics en 1978, il est aujourd'hui, en 1997-1998, financièrement indépendant à 66 %.

Tout en affrontant le défi de l'autosuffisance dans le marché compétitif de l'information sur l'hygiène et la sécurité du travail, nous continuons à consacrer des ressources importantes à la prestation d'un Service des demandes de renseignements gratuit. Le but de ce service confidentiel offert aux Canadiens dans les deux langues officielles est de fournir de l'information sur l'hygiène et la sécurité au travail, sans obstacles de coût ou d'accès.

Bien que la diminution des crédits d'année en année ne soit pas complètement compensée par l'augmentation des recettes provenant des ventes, le Centre continue à fournir un service efficace tout en réduisant ses coûts de fonctionnement.

En plus d'améliorer ses produits existants en réponse à l'évolution des besoins d'information sur l'hygiène et la sécurité du travail, le Centre a lancé de nouveaux produits ayant un attrait considérable pour les marchés canadien et étranger.

Nos produits électroniques ont été remaniés pour être offerts au service Web, ce qui les rend plus accessibles aux clients et collaborateurs tout en réduisant nos coûts de prestation.

L'Internet sert également à diffuser la nouvelle collection *Réponses SST* qui compte maintenant plus de 350 pages d'information utile répondant à plus de 1000 questions sur l'hygiène et la sécurité souvent posées par les Canadiens. À en juger par l'usage actuel, ce nouveau service lancé en février 1998 comptera 50 000 utilisateurs et répondra à 200 000 questions par année.

Le Centre entend poursuivre son engagement à perfectionner et diffuser une information impartiale et actualisée en matière d'hygiène et de sécurité au travail. Grâce à ses activités de recouvrement des coûts et à son réseau de partenaires de par le monde, le CCHST

continue de fournir aux Canadiens une information qui fait autorité en ce qui concerne leurs besoins en matière d'hygiène et de sécurité au travail, tout en réduisant les coûts pour les contribuables canadiens.

A. Prévisions de rendement

Résumé des prévisions de rendement

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail		
en vue d'offrir aux Canadiens :	tel que démontré par :	figure au rapport :
un centre national consacré au perfectionnement et à la diffusion d'une information impartiale sur l'hygiène et la sécurité du travail	➤ le niveau de satisfaction des utilisateurs du Service des demandes de renseignements gratuit	➤ RR Section 3, pages 16 et 17
	➤ la prestation des bases de données sous des formes accessibles	➤ RR Section 3, pages 17 à 19
	➤ l'augmentation des ressources en hygiène et sécurité accessibles aux Canadiens	➤ RR Section 3, pages 17 à 19
	➤ la reconnaissance mondiale des contributions faites par le Centre à l'avancement de l'hygiène et de la sécurité du travail	➤ RR Section 3, page 19
	➤ le degré de satisfaction et de confiance des travailleurs, des employeurs et de tous les niveaux de gouvernement vis-à-vis la qualité et l'impartialité du Centre	➤ RR Section 3, page 17
	➤ l'augmentation de reconnaissance de l'hygiène et de la sécurité du travail comme question importante dans les établissements d'enseignement	➤ RR Section 3, page 18

Section I : Message

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail a diversifié ses méthodes et ses approches pour promouvoir et perfectionner l'hygiène et la sécurité du travail par de l'information et des services favorisant le bien-être des Canadiens. Au cours des trois prochaines années, nos produits et services améliorés rejoindront un public canadien beaucoup plus nombreux. Les connaissances ainsi véhiculées par le CCHST donneront aux employés, aux employeurs et au grand public une meilleure capacité de veiller activement à la sécurité de leur entourage et de leur lieu de travail.

Pour atteindre son objectif, qui est de promouvoir l'hygiène et la sécurité du travail et du milieu, le CCHST fournira des services d'appui à l'éducation, utilisera la technologie Web pour rendre le service des demandes de renseignements plus accessible et veillera à la mise au point et à la prestation d'information et de services plus pratiques à l'intention des travailleurs, des employeurs et des collectivités. En reliant la conscience de l'hygiène et de la sécurité du travail aux besoins de la collectivité, des occasions plus nombreuses seront créées pour améliorer la sécurité des foyers et du milieu dans lequel nous évoluons.

Le CCHST s'est prévalu de la technologie Web pour fournir un nouveau service d'information gratuite aux Canadiens par Internet. Nous avons créé une toute nouvelle collection de documents répondant à plus de 1000 questions souvent posées sur l'hygiène et la sécurité. Intitulée *Réponses SST*, cette collection figure à notre site Web, où un grand nombre de travailleurs et d'entreprises l'ont consultée. Puisque cette information est gratuite et facilement accessible par ordinateur, les Canadiens l'obtiennent rapidement et la transmettent à leur lieu de travail, ce qui en multiplie les bienfaits.

Nous avons renforcé notre partenariat avec les services d'hygiène et de sécurité du travail offerts aux niveaux fédéral, provincial et territorial en créant à l'intention des Canadiens le nouveau site Web www.canoshweb.org où ils peuvent se documenter au même endroit sur les ressources et l'information offertes par toutes ces administrations. Grâce à notre collaboration avec les organismes nationaux et les agences internationales comme l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation internationale du travail et l'Organisation panaméricaine de la santé, nous pourrions continuer à offrir aux Canadiens l'information la plus récente et la plus utile pour améliorer l'hygiène et la sécurité de leurs lieux de travail et pour réduire l'incidence de maladies et lésions professionnelles. Nous continuerons à nous efforcer de mériter le respect qui nous est accordé et d'améliorer notre réputation pour l'excellence des ressources, de l'information, des services et des solutions pratiques que nous produisons au Canada.

Malgré nos grands efforts pour réduire notre recours au financement public, nous avons besoin d'appui pour réaliser cet objectif. D'autres collaborations seront établies avec des organismes de vente pour augmenter nos recettes dans ce domaine. La commercialisation et la promotion des produits et services du CCHST sera intensifiée auprès des marchés ciblés pour élargir la gamme des ventes et augmenter les recettes. Nous poursuivons nos efforts pour réduire nos dépenses internes et augmenter l'efficacité du travail.

Le CCHST a élaboré un programme d'éducation détaillé pour veiller à ce que les étudiants et le personnel des établissements postsecondaires se familiarisent avec nos bases de données et utilisent celles-ci dans leurs travaux quotidiens. En tant que futurs employeurs, les étudiants canadiens seront encouragés à s'instruire sur les aspects que revêtent l'hygiène et la sécurité du travail dans leurs domaines choisis, pour ensuite faire appel à ces connaissances dans leur vie professionnelle et privée. Ce seront également eux qui influenceront l'avenir politique de l'hygiène et de la sécurité du travail. Leur connaissance et leur appréciation du rôle que jouent l'hygiène et la sécurité du travail seront un atout pour la prévention des blessures et des maladies professionnelles. D'ici la fin de 1999, ce programme doit être mis à la disposition de quelque 500 000 étudiants, enseignants et professionnels de l'éducation en Amérique du Nord.

Notre commercialisation s'est concentrée sur l'augmentation et la diversification de la clientèle ainsi que sur une meilleure rétention des affaires. L'amélioration des produits se poursuit dans le but d'augmenter l'utilité et l'accessibilité de nos bases de données. De nombreux débouchés seront ainsi créés pour une grande variété de nos produits et services, ce qui jouera en faveur de notre autonomie financière.

En collaboration avec le Conseil des gouverneurs du Centre et conformément à sa vision de l'avenir du CCHST, nous continuerons de fournir de l'information et des services de qualité et pertinents en matière d'hygiène et de sécurité au travail pour aider les Canadiens à vivre dans un milieu de travail plus sécuritaire et plus sain.

Section II : Vue d'ensemble du Centre Mandat, vision et mission

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) a été créé en 1978 par la *Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail* (S.R. 1985, chap. C-13), qui donne pour mandat au Centre de promouvoir le droit fondamental des Canadiens à un milieu de travail sain et sécuritaire.

Le CCHST est le référentiel national du Canada en matière d'hygiène et de sécurité au travail. Il sert à promouvoir l'hygiène et la sécurité du milieu de travail, à établir des normes élevées dans ce domaine et à élaborer des programmes qui réduisent ou éliminent les risques professionnels.

Le CCHST envisage devenir un service monoposte où les Canadiens pourront facilement se documenter et obtenir des services de haute qualité sur l'hygiène et la sécurité du travail.

Le CCHST relève du Parlement par l'entremise du ministre du Travail. Le Centre est un établissement public selon l'Annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Objectifs

Fournir aux Canadiens une information fiable, détaillée et intelligible sur l'hygiène et la sécurité au travail, information qui facilite la prise de décision responsable, favorise l'évolution du milieu de travail, sensibilise les intéressés à la nécessité de promouvoir l'hygiène et la sécurité au travail, et sert de base aux programmes d'éducation et de formation.

Priorités stratégiques

Le CCHST est régi et dirigé par un Conseil des gouverneurs tripartite composé de travailleurs, d'employeurs et de leaders gouvernementaux représentant leurs électors respectifs au Canada. Le Conseil se réunit trois fois l'an pour examiner les politiques et évaluer les travaux du CCHST. Lors de sa réunion de janvier 1997, le Conseil a formulé les principes directeurs suivants pour l'avenir du Centre, qui ont reçu l'appui des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de l'hygiène et de la sécurité du travail :

La Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail autorise le Centre à entreprendre une large gamme d'activités afin de promouvoir le droit fondamental des Canadiens à un milieu de travail sain et sécuritaire.

Le Conseil des gouverneurs du Centre désire que ces principes directeurs servent de guide au Centre à court et à moyen terme et qu'ils lui permettent d'avancer sur la voie du recouvrement des coûts.

1. Le Conseil réaffirme son engagement à appuyer le CCHST et le rôle utile qu'il joue auprès des travailleurs et des employeurs canadiens. Par ailleurs, le Conseil reconnaît l'importance d'une structure administrative tripartite pour le Centre.

Le Centre doit continuer à servir de source impartiale de renseignements techniques et d'expertise à l'intention des travailleurs, des employeurs et des gouvernements, et ce afin d'assurer la santé et la sécurité en milieu de travail.

Le Centre doit continuer à fournir une analyse et une interprétation critiques de l'information relative à l'hygiène et à la sécurité au travail.

De plus, les trois groupes qui composent le Conseil reconnaissent l'importance cruciale de maintenir la gratuité du Service des demandes de renseignements afin de sauvegarder le droit fondamental des Canadiens à un milieu de travail sain et sécuritaire.

2. Le Conseil et le Centre devront faire valoir aux ministres responsables la qualité et l'importance du rôle que joue le Centre afin d'obtenir un large soutien au niveau des politiques et des directives gouvernementales.
3. Le Conseil reconnaît la grande qualité et la nature impartiale des activités du Centre. Il recommande que le Centre poursuive ses efforts de consultation et de recherche, tout en relevant le défi de l'impartialité dans un monde compétitif. Le financement conjoint de projets qui ciblent les domaines clés en matière de besoins d'information devraient faire l'objet d'efforts spéciaux de la part du Centre.

Le Conseil recommande vivement à tous les gouvernements et autres organisations de considérer le Centre comme une source potentielle de services de consultation et de recherche.

4. Le Conseil recommande vivement aux organisations gouvernementales et non gouvernementales, notamment les organisations syndicales et patronales, de collaborer avec le Centre en vue de permettre l'accès public aux services offerts par le Centre (sur CD-ROM, via l'Internet, etc.).
5. Le Conseil recommande au Centre d'envisager la possibilité de recueillir et de diffuser des renseignements statistiques sur l'hygiène et la sécurité au travail.
6. Le Conseil reconnaît que le Centre est devenu un répertoire national pour les fiches techniques sur la sécurité des substances (FTSS), et qu'il doit poursuivre ses efforts en vue d'encourager les entreprises à soumettre leurs fiches techniques au Centre, dans la mesure du possible.
7. Le Conseil recommande que les ressources du Centre soient disponibles sous la forme la plus pratique pour l'utilisateur, y compris sous forme de document papier.
8. Le Conseil encourage le Centre à établir des partenariats avec des autorités spécifiques afin de promouvoir la visibilité et la diffusion

de l'information du CCHST. Ces partenariats pourraient prendre la forme d'une coopération entre les divers services de renseignements des gouvernements.

9. Le Conseil recommande que les gouvernements et autres autorités fournissent systématiquement au Centre tous les renseignements suivants : informations techniques, recherches, directives, codes de pratique et meilleures pratiques.

Le président et administrateur en chef (PAC) ainsi que le personnel du CCHST s'engagent à suivre les priorités stratégiques du Conseil pour le Centre en veillant à ce que le CCHST assure :

- A. un service de renseignements confidentiel sur l'hygiène et la sécurité au travail à l'intention des Canadiens;
- B. des produits et services payants mais économiques sur l'hygiène et la sécurité en milieu de travail offerts sous différentes formes, notamment :
 - i. disque optique compact (CD-ROM)
 - ii. services d'information automatisés facilement accessibles
 - iii. publications et guides
 - iv. formation
 - v. adhésion;
- C. une information impartiale sur l'hygiène et la sécurité au travail;
- D. un centre national où les 13 gouvernements canadiens peuvent collaborer en matière d'hygiène et de sécurité au travail et qui représente le Canada au sein des organismes internationaux (p. ex., Organisation mondiale de la santé, Centre international d'information de sécurité et d'hygiène du travail); un référentiel national sur l'hygiène et la sécurité du travail.
- E. un référentiel national sur l'hygiène et la sécurité du travail.

Défis

Il est très difficile d'absorber la diminution annuelle de 400 000 \$ des crédits. Malgré une augmentation des recettes de ventes, la pression financière a entraîné une réorganisation coûteuse. La réalisation progressive de l'autonomie financière met l'accent sur la commercialisation et le développement des produits. Cependant, les coûts administratifs de la conformité aux exigences d'une société d'État n'ont pas changé.

Les dépenses de matériel et de conception de logiciels entraînées par l'évolution rapide des technologies sont importantes par rapport à notre budget. Pour tenir nos produits et services à jour, des sommes substantielles doivent être investies chaque année à même notre budget de fonctionnement, puisque nous n'avons pas de budget pour le développement des produits.

Malgré la rareté de nos ressources financières, des services gratuits doivent être offerts pour réaliser notre mandat, ce qui entraîne un conflit d'affectation des ressources entre la création de recettes et la prestation de services gratuits. La réduction de personnel entraînée par la diminution des crédits signifie moins de ressources humaines pour créer des recettes. Notre fonctionnement est constamment sous révision pour accomplir de plus en plus avec de moins en moins d'argent et de personnel.

Environnement opérationnel

Le CCHST travaille avec les organismes gouvernementaux aux niveaux national et provincial en fournissant des ressources pour aider la prestation des services aux Canadiens. Il encourage l'inclusion de l'hygiène et de la sécurité au travail dans les programmes d'études en cultivant une relation avec les enseignants et les établissements secondaires et postsecondaires. Il fournit des produits et services aux employeurs dans divers secteurs, notamment soins de santé, chimie, agriculture, fabrication et distribution. Les organisations de travailleurs font eux aussi souvent appel aux services du CCHST. Les particuliers utilisent nos services par le truchement de notre service d'information, de nos sites Web et de notre bibliothèque. Des publications s'adressant directement aux travailleurs sont également offertes.

Nos logiciels connaissent une compétition grandissante à mesure que d'autres entreprises développent ces applications. Le CCHST fournit une ressource impartiale dont la haute qualité est reconnue mondialement. Il accorde donc la priorité à la qualité de cette ressource.

Secteur d'activité, unités de service, structure organisationnelle et planification des ressources

Secteur d'activité : Le CCHST est un institut national qui sert à promouvoir le droit fondamental des Canadiens à un milieu de travail sain et sécuritaire. Le Centre est indépendant des autres organismes fédéraux et provinciaux et est doté d'un conseil des gouverneurs tripartite (travailleurs, employeurs, gouvernements) afin de veiller à ce que les informations destinées aux travailleurs et employeurs canadiens soient intelligibles et impartiales. La diffusion de cette information aux clients se fait au moyen d'un service téléphonique sans frais ou sur une base payante en utilisant les plus récentes technologies de communication et d'impression électronique. Le Centre recueille les renseignements en provenance de nombreuses organisations canadiennes et internationales de santé et de sécurité au travail, mettant ainsi à la disposition des Canadiens l'information la plus complète, récente et fiable. Après avoir été analysée et réorganisée sous forme de produits, services et solutions, cette information est diffusée partout au Canada et dans plus de 50 pays.

Structure organisationnelle : Le CCHST est situé à Hamilton (Ontario). Le CCHST relève du ministre fédéral du Travail en poste à Ottawa (Ontario). Les membres du Conseil des gouverneurs ne sont pas rémunérés et exercent leurs fonctions respectives partout au Canada. La présidence du Conseil est un poste non rémunéré qui est occupé à l'heure actuelle par le sous-ministre adjoint fédéral, Travail. Le Président et administrateur en chef (PAC) dirige le CCHST à partir de Hamilton (Ontario). Le CCHST fait le pont entre ses objectifs et ses priorités stratégiques par le biais d'un ensemble d'unités de service.

Régie : Le Centre est régi par un Conseil des gouverneurs tripartite composé d'un président et de gouverneurs représentant les gouvernements canadiens (fédéral, provinciaux, territoriaux), les employeurs et les travailleurs. Quatre gouverneurs représentent les travailleurs, quatre autres représentent les employeurs et douze gouverneurs au plus représentent les gouvernements provinciaux et territoriaux. Le président représente le gouvernement fédéral. Tous les membres du Conseil sont nommés par le gouverneur en conseil. Le Conseil se réunit trois fois par année pour discuter des politiques et des priorités, pour examiner l'état d'avancement des travaux et pour approuver les principes directeurs.

Direction : Le Centre est dirigé par son Président et administrateur en chef, qui guide les activités du CCHST et s'assure que l'information sur l'hygiène et la sécurité au travail est mise à la disposition des Canadiens sous une forme pratique et largement accessible afin de promouvoir leur droit fondamental à un milieu de travail sain et sécuritaire.

Unités de service : La Haute direction gère les activités du CCHST, notamment finances, installations, ressources humaines et partenariats.

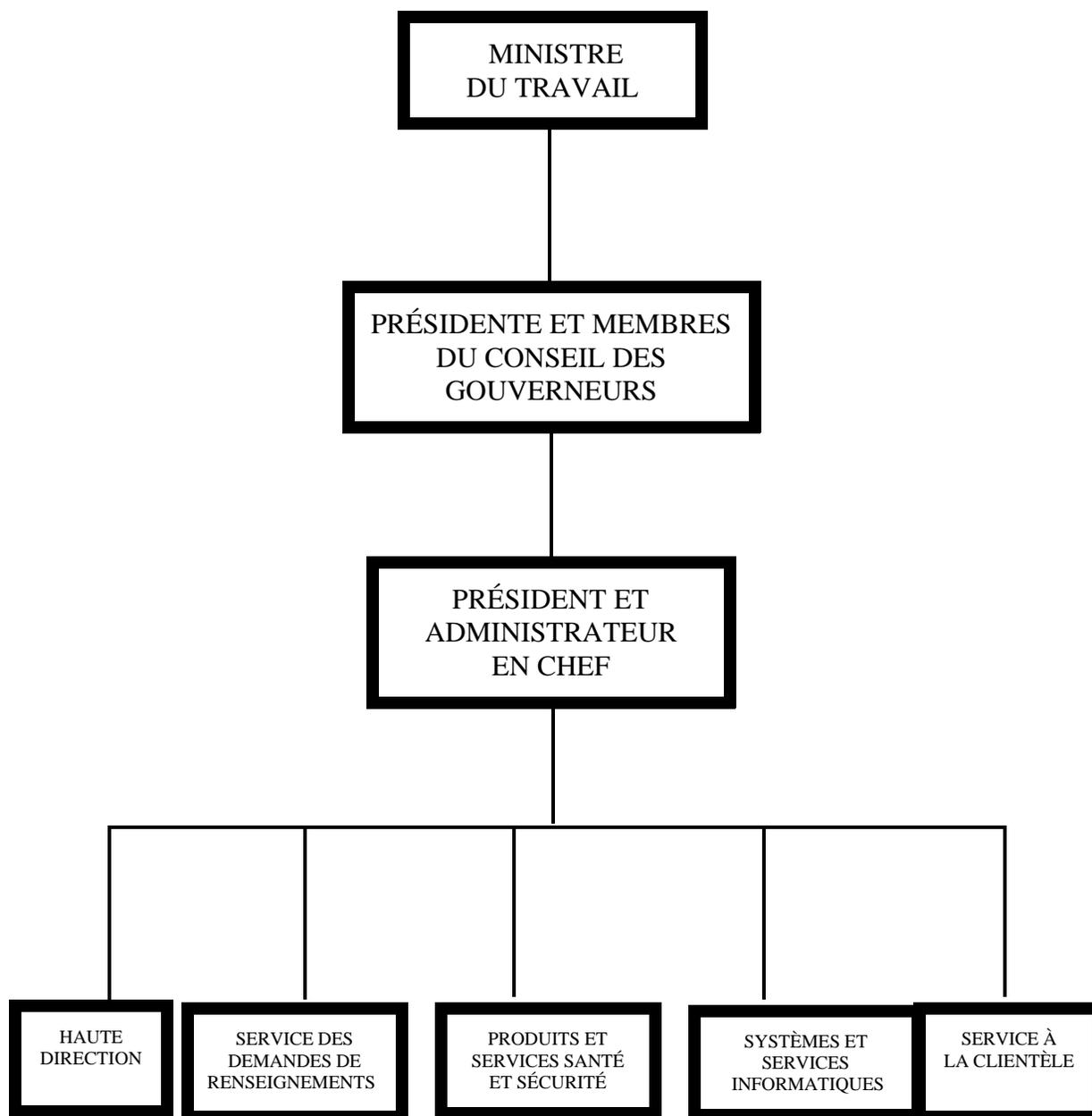
Le Service des demandes de renseignements répond gratuitement aux questions que lui posent les Canadiens sur l'hygiène et la sécurité du travail.

L'unité Produits et services santé sécurité fournit des produits et services santé sécurité aux entreprises, aux organisations de travailleurs, aux gouvernements et aux professionnels de la santé.

L'unité Systèmes et services informatiques fournit la structure technique et les services de soutien pour la production et la promotion des produits.

Le Service à la clientèle s'occupe de la promotion des produits et services du CCHST ainsi que des relations avec les clients.

ORGANIGRAMME



Section III : Rendement du Centre

Cette section présente, pour le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail :

- A. les prévisions de rendement
- B. les résultats enregistrés en 1997-1998
- C. les examens clés effectués en 1997-1998

A. Prévisions de rendement

Résumé des prévisions de rendement

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail	
en vue d'offrir aux Canadiens :	tel que démontré par :
un centre national consacré au perfectionnement et à la diffusion d'une information impartiale sur l'hygiène et la sécurité du travail	<ul style="list-style-type: none">➤ le niveau de satisfaction des utilisateurs du Service des demandes de renseignements gratuit➤ la prestation des bases de données sous des formes accessibles➤ l'augmentation des ressources en hygiène et sécurité accessibles aux Canadiens➤ la reconnaissance mondiale des contributions faites par le Centre à l'avancement de l'hygiène et de la sécurité du travail➤ le degré de satisfaction et de confiance des travailleurs, des employeurs et de tous les niveaux de gouvernement vis-à-vis la qualité et l'impartialité du Centre➤ l'augmentation de reconnaissance de l'hygiène et de la sécurité du travail comme question importante dans les établissements d'enseignement

Tableaux des dépenses prévues par rapport aux réelles

Besoins financiers par organisation et secteur d'activité

Comparaison du total des dépenses prévues à celui des réelles par organisation et secteur d'activité, 1997-1998

Secteur d'activité

CCHST \$

Dépenses prévues 1 356 000

Total autorisé 2 221 298

Dépenses réelles 2 173 589

Remarque : Le CCHST n'a qu'un seul secteur d'activité.

B. Rendement accompli

Service des demandes de renseignements

Le Service des demandes de renseignements continue à fournir gratuitement des conseils impartiaux et de la documentation de haute qualité. Ce service a répondu à 20 000 demandes en 1997-1998. Le tableau ci-dessous montre la satisfaction déclarée par les utilisateurs. Ce service confidentiel est publicisé partout au Canada à des foires commerciales, dans les pages bleues, dans nos annonces et au service Web.

Les agents d'information de ce Service, formant une équipe spécialisée dans la recherche d'information sur l'hygiène et la

20 000 questions reçoivent des réponses chaque année par ce service bilingue confidentiel et gratuit.

sécurité du travail, ont accès à toutes les publications du CCHST, aux bases de données internationales et à une bibliothèque interne très riche. Pour répondre efficacement au grand nombre de questions qui lui sont adressées, le Service des demandes de renseignements explore de nouvelles façons d'améliorer son efficacité et d'élargir son audience.

Le nouvel équipement informatique obtenu permet aux agents d'information de traiter les demandes par courrier électronique, ce qui est plus rapide et plus économique que le téléphone ou la poste. Un service de télécopie prévu pour 1998-1999 permettra aux Canadiens d'obtenir de l'information jour et nuit, alors qu'un nouveau système téléphonique répondra à des questions courantes après les heures.

Satisfaction des utilisateurs

Chaque question est soigneusement examinée pour répondre aux besoins des utilisateurs, dont la satisfaction est continuellement contrôlée. Ceux-ci reçoivent en effet avec leurs réponses, des fiches où ils indiquent dans quelle mesure l'information reçue était claire, complète, utile et opportune. Au cours de l'exercice 1997-1998, le Service a continué de recevoir une cote élevée, soit environ 89,6 % représentant une évaluation de 4,48 sur une échelle de 1 (faible) à 5 (élevé). Le CCHST communique directement avec 20 000 auteurs de demandes par année, dont environ 20 % répondent au questionnaire d'évaluation.

SONDAGE DE LA SATISFACTION DES UTILISATEURS EN 1997-1998

	TAUX PRÉVU	TAUX RÉEL	TAUX PRÉVU
	1997-1998	1997-1998	1998-1999
	88%	89,6 %	89%
SATISFACTION DES UTILISATEURS			
Information claire	88%	88%	88%
Information complète	88%	90%	89%
Information utile	88%	90%	89%
Information opportune	88%	90%	89%
Appréciation générale	88%	90%	89%

Réponses SST

En février 1998, le CCHST a lancé à son site Web un service gratuit donnant la réponse à plus de 1000 questions souvent posées, dont les suivantes : *Qu'est-ce que le SIMDUT?*

Plus de 1000 questions et réponses figurent à ce site Web qui recevra éventuellement plus de 200 000 questions par année sur l'hygiène et la sécurité.

Quels sont les symptômes d'une affection du canal carpien? Où peut-on trouver une liste des limites d'exposition au bruit? À quels facteurs les accidents de chariot élévateur peuvent-ils être attribués? Comment puis-je choisir de l'équipement de protection individuelle? On s'attend à ce que 50 000 personnes fassent appel à ce service et à ce qu'elles obtiennent 200 000 réponses l'année prochaine.

Information impartiale et actuelle

Le CCHST tient son information à jour et il donne des renseignements impartiaux aux travailleurs et aux employeurs canadiens. La nature tripartite du Conseil, où siègent des représentants des travailleurs, des employeurs et des gouvernements, assure cette impartialité. Le Conseil se réunit trois fois par année pour examiner les plans opérationnels et pour faire connaître les points de vue des parties qu'il représente. Les Canadiens bénéficient en ayant accès à une information impartiale qui peut servir à améliorer l'hygiène et la sécurité de leur milieu de travail. Cette information est fiable et de haute qualité.

Référentiel national

En tant que référentiel national sur l'hygiène et la sécurité du travail, le CCHST échange de l'information avec les principaux centres internationaux dans ce domaine. Il agit

notamment comme représentant national du Centre international d'informations de sécurité et d'hygiène du travail, Bureau international du travail. Des bases de données internationales sont maintenues et rendues accessibles aux Canadiens. Une nouvelle entente conclue en 1998 rend accessible aux Canadiens, à un prix raisonnable, la base de données *HSEline* produite par les autorités britanniques sur la santé et la sécurité. Cette base bibliographique compte 170 000 références à la documentation santé sécurité.

Les Canadiens bénéficient de cette ressource nationale qui recueille de l'information internationale et leur donne accès à ces importants renseignements sur l'hygiène et la sécurité.

Material Safety Data Sheets/Fiches techniques sur la sécurité des substances (MSDS/FTSS)

Ces bases de données ont pris de l'expansion à cause d'un meilleur contact avec les clients et avec les fournisseurs de FTSS. Au début de 1998, elles comptaient 150 000 fiches. Ces bases procurent aux Canadiens une information fiable et de haute qualité pour un prix modique. Elles permettent aux employeurs d'informer leurs employés et de se conformer au SIMDUT. Les fournisseurs de produits chimiques versent leurs propres fiches techniques dans ces bases pour les tenir à jour.

Information à jour pour un prix modique

Programme d'appui à l'éducation

Le programme d'appui à l'éducation a été mis au point pour faire connaître l'hygiène et la sécurité du travail aux étudiants et aux enseignants. Les jeunes peuvent ainsi être informés

La promotion de l'hygiène et de la sécurité du travail se fait en milieu enseignant grâce au Programme d'appui à l'éducation offert par le CCHST.

avant de devenir travailleurs et les enseignants peuvent incorporer l'hygiène et la sécurité à leurs programmes d'études et de recherches. Offert à l'échelle mondiale, ce service peu coûteux est d'abord implanté au Canada et aux États-Unis. Depuis son lancement en janvier 1998, ce programme attire l'attention de bien des établissements postsecondaires. Nous avons pour objectif de rejoindre 500 000 étudiants et enseignants pendant l'exercice 1998-1999. Le rendement de ce programme figurera dans notre prochain rapport.

Site Web national sur l'hygiène et la sécurité du travail



Le CCHST a également rendu l'information accessible aux Canadiens en facilitant un site Web national sur l'hygiène et la sécurité du travail pour les 13 administrations canadiennes. Accessible à l'adresse

Un site Web national pour les 13 administrations canadiennes aidera les Canadiens à s'y retrouver dans la foule de règlements et d'information sur l'hygiène et la sécurité, l'indemnisation et les questions ouvrières.
www.canoshweb.org

www.canoshweb.org, ce site guide les utilisateurs à travers une foule de renseignements sur l'hygiène et la sécurité, les droits des travailleurs, l'information des employeurs, les normes d'emploi, l'indemnisation des travailleurs et bien d'autres questions relatives au travail. Ce service aidera à réduire les doubles emplois tout en aidant les Canadiens à se documenter eux-mêmes sur les questions d'HST.

Publications

Les nouveaux titres suivants sont parus dans notre collection de guides pratiques sur la santé et la sécurité des travailleurs : *L'ergonomie au bureau, Travailleurs scolaires et Travailleurs d'entrepôt*.

Les publications offrent au travailleur un moyen économique d'obtenir de l'information spécialisée directement sur les lieux de travail.

D'entrepôt. D'autres titres paraîtront prochainement sur la qualité d'air des locaux, la violence en milieu de travail et le soudage. Ces publications offrent une façon économique de documenter les travailleurs directement sur les lieux de travail. Le travailleur pourra ainsi se renseigner sur l'hygiène et la sécurité, obtenir des conseils pratiques et réduire l'incidence d'accidents et de blessures.

Ententes de collaboration

Le projet *IPCS INTOX* réalisé en collaboration avec le Programme international sur la sécurité des substances chimiques (PISSC) procure un système intégré de gestion de l'information pour les centres anti-poisons du monde entier. Ce système a été mis au point par le CCHST au nom du PISSC et en collaboration avec lui. De l'aide financière a été fournie par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) et les pays membres de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Le projet *IPCS INCHEM* regroupe l'information indispensable à la bonne gestion des produits chimiques influant sur l'environnement et sur la santé humaine. Il incorpore les documents et bases de données de divers organismes internationaux,

Par sa collaboration avec les organismes nationaux et internationaux, le CCHST acquiert de l'information qui peut servir à tous les Canadiens pour améliorer l'hygiène et la sécurité et pour réduire l'incidence des maladies professionnelles.

notamment l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le programme PISSC de l'Organisation internationale du travail (OIT), l'organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'organisation pour le développement industriel (ONUDI) des Nations Unies, et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Le CCHST transmet au public sous forme électronique (INCHEM) l'information produite par ces organismes, ce qui évite de refaire le même travail au sein des organismes gouvernementaux.

Le CCHST a aidé la commission des accidents du travail de la Colombie-Britannique, le ministère du Travail de la Saskatchewan et Santé Canada à réaliser divers projets relatifs à la santé et à la sécurité des Canadiens.

Les projets réalisés pour d'autres organismes gouvernementaux facilitent la prestation des services qui réduisent l'incidence de maladies et de blessures professionnelles. L'élimination des doubles emplois réduit le coût de prestation des services.

L'expertise du CCHST en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que de technologie CD-ROM lui permet de rendre des services très utiles aux divers organismes gouvernementaux désireux d'informer le public canadien.

Préparatifs An 2000

Les effets de l'an 2000 sur les logiciels du CCHST ayant été évalués, tous nos produits ont été révisés en conséquence et nos clients ont été avisés en la matière. Tout logiciel en stock n'étant pas conforme a été liquidé ou le sera bientôt. Le matériel a également été examiné et remplacé au besoin.

Nos systèmes de comptabilité interne et leur lien avec FINCON, le système de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), ne sont pas conformes. Ils doivent être remplacés le premier avril 1999. Ce projet commencera à l'automne 1998.

Nos préoccupations dans ce domaine tiennent surtout à l'interruption par TPSGC du système FINCON qui produit nos chèques et nous relie aux comptes centraux. Bien que la Stratégie d'information financière (SIF) ébauche les nouveaux besoins en systèmes comptables, nous n'aurons accès à ces systèmes qu'en l'an 2001. Nous serons donc privés de l'accès à ces services pendant un an, sans autre solution convenable. Notre solution pour l'An 2000 ne pourra vraiment être implantée que lorsque le SIF inclura les systèmes du CCHST. Tout en poursuivant l'implantation de nos solutions An 2000, nous travaillons avec TPSGC pour prévoir d'autres moyens d'accès aux comptes centraux et à la production des chèques en l'absence d'un lien avec les systèmes SIF.

C. Examens clés

Aucun examen clé n'a été entrepris ni achevé pendant la période visée par le présent rapport.

Section IV

Tableaux financiers récapitulatifs

Tableau 1
Sommaire des crédits votés
Autorisations pour 1997-1998 - Partie II du Budget des dépenses
Besoins financiers par autorisation (en millions de \$)

Crédit (en millions de dollars)	1997-1998 Budget des dépenses principal ¹	1997-1998 Total des crédits	1997-1998 réels
Crédit 35	1.4	1.4	1.4
Budget des dépenses supplémentaire (A)	-	0.3	0.3
Budget des dépenses supplémentaire (B)	-	0.5	0.5
Total pour le Centre	1.4	2.2	2.2

1. Budget des dépenses principal plus budget des dépenses supplémentaire plus autres autorisations.

Tableau 2

Total des dépenses prévues comparé aux réelles pour 1997-1998 par secteur d'activité
(en millions de \$)

Secteur d'activité	ETP	Fonction- nement ¹	Capital	Subven- tions et contri- butions votées	Total partiel : dépenses brutes votées	Subven- tions et contri- butions légis- latives	Total des dépenses brutes	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total des dépenses nettes
CCHST	86	6.8	-	-	6.8	-	6.8	5.4	1.4
Total des crédits	86	7.6	-	-	7.6	-	7.6	5.4	2.2
Réels	76	6.4	-	-	6.4	-	6.4	4.2	2.2
Autres recettes et dépenses									
Recettes à valoir sur le Trésor									
Total des crédits									-
Réels									-
Coût des services offerts par d'autres ministères									
Total des crédits									0.3
Réels									0.3
Coût net du programme									
Total des crédits									1.7
Réels									2.5

Remarque : Les chiffres ombrés indiquent les dépenses/recettes réelles en 1997-1998.

Tableau 3

Comparaison historique du total des dépenses prévues et réelles

(en millions de \$)

Secteur d'activité	Réelles 1995-1996	Réelles 1996-1997	Total prévu 1997-1998	Total des crédits	Réelles 1997-1998
CCHST	1.9	2.0	1.4	2.2	2.2
Total	1.9	2.0	1.4	2.2	2.2

Tableaux 4 et 5 non nécessaires

Tableau 6

Recettes à valoir sur le crédit

(en millions de \$)

Secteur d'activité	Réelles 1995-96	Réelles 1996-97	Total des recettes prévues 1997-98	Total des crédits 1997-98	Réelles 1997-98
CCHST	4.6	4.4	5.4	5.4	4.2
Total des recettes à valoir sur le crédit	4.6	4.4	5.4	5.4	4.2

Tableaux 7 à 14 non nécessaires

Tableau 15

Passif éventuel

Obligations et litiges en cours ou imminents :

Au 31 mars 1998, le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail n'avait aucun passif non réglé

Liste du passif éventuel	Somme actuelle du passif éventuel
Autres éléments de passif :	
Indemnités de vacances	237 942
Indemnités de départ	923 376
Total	1 161 318

Indemnités de vacances :

Les employés ont le droit de reporter les vacances non utilisées d'une année à l'autre jusqu'à concurrence de 30 jours. Ces coûts ne sont comptabilisés que lorsque les indemnités sont versées.

Indemnités de départ :

Les indemnités de départ sont calculées d'après la formule suivante pour tous les employés : deux semaines de paie pour la première année d'emploi continu et une semaine de paie pour chaque année additionnelle d'emploi continu. Ces coûts ne sont comptabilisés que lorsque les indemnités sont versées.

Indemnités de maladie :

Les employés ont le droit d'accumuler les congés de maladie non utilisés. Toutefois, ces crédits de congés de maladie ne représentent pas des avantages acquis et ne peuvent servir qu'en cas de maladie. Les crédits de congés de maladie accumulés qui seront payables dans les exercices futurs ne peuvent être raisonnablement déterminés. Par conséquent, aucun montant ne figure dans le tableau ci-dessus. Les indemnités de maladie sont imputées au fonds de fonctionnement pour l'exercice au cours duquel elles sont versées.

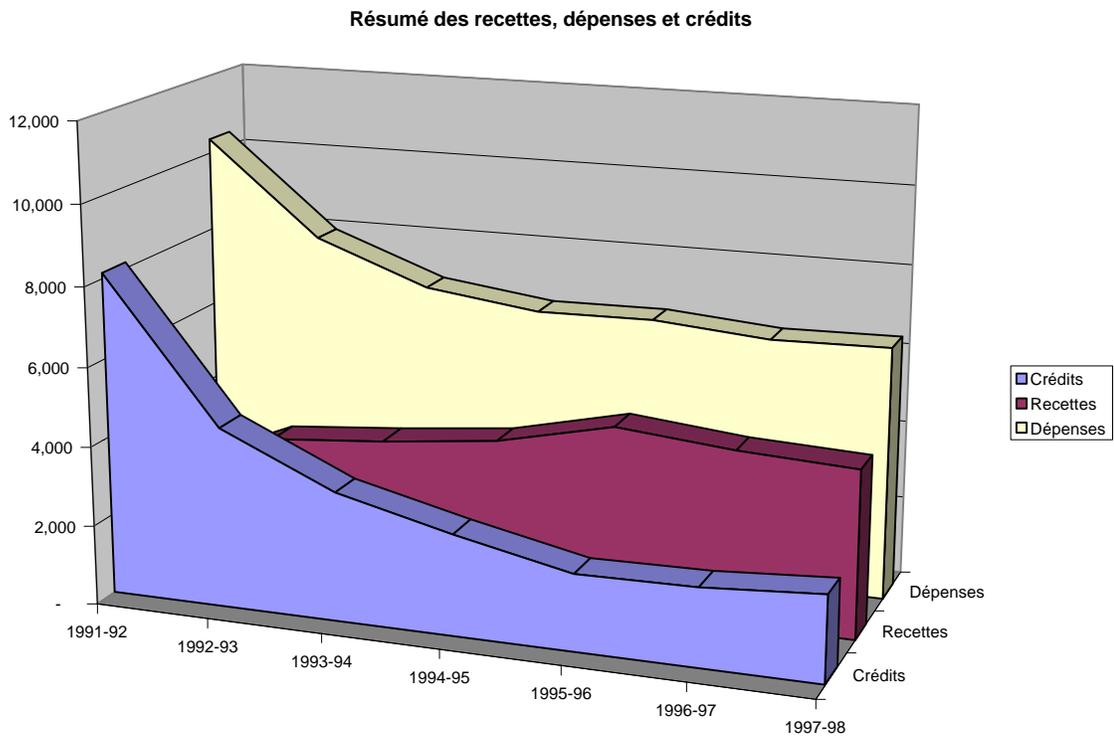
Régime de retraite :

Les employés participent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les employés et le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail versent des cotisations au Régime. Les cotisations du Centre sont imputées aux dépenses courantes et représentent le passif global du Centre.

Tableau 16

Résumé des recettes, dépenses et crédits

(milliers de \$)	Chiffre réel						
	1991-92	1992-93	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98
Recettes	2,220	3,429	3,671	3,984	4,649	4,373	4,226
Dépenses	10,362	7,974	6,915	6,532	6,575	6,340	6,399
Crédits	8,142	4,545	3,244	2,548	1,926	1,967	2,173



Section V: Renseignements supplémentaires

A. Liste des rapports législatifs et ministériels

Rapport annuel au Parlement par le Conseil des gouverneurs du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

Ce rapport figure à l'adresse suivante : <http://www.ccohs.ca>

B. Contacts pour plus de renseignements

Pour plus de renseignements sur ce document ou sur tout produit ou service offert par le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez contacter :

CCHST
250 est, rue Main
Hamilton ON L8N 1H6
Tél : 905-572-2981
1-800-668-4284 Canada et É.-U.
Télec.: 905-572-2206
www.ccohs.ca

S Len Hong
Président et administrateur en chef
905-572-4433
hongl@ccohs.ca

P K Abeytunga
Vice-président et directeur général
905-572-4587
abey@ccohs.ca

Bonnie Easterbrook
Directrice des finances
905-572-4401
bonniee@ccohs.ca

Anne Gravereaux, Directrice
Produits et services santé et sécurité
905-572-4487
anneg@ccohs.ca

Roger Cockerline, Directeur
Service des demandes de renseignements
905-572-4523
rogerc@ccohs.ca

Eleanor Irwin, Directrice
Services de soutien
905-572-4408
eleanori@ccohs.ca

David Brophy, Directeur
Systèmes et services informatiques
905-572-4498
davidb@ccohs.ca

Voici une liste complète
des bases de données et
collections d'information
comprises dans les
produits du CCHST

CODE CANADIEN DU TRAVAIL
LÉGISLATION CANADIENNE
SANTÉ, SÉCURITÉ, ENVIRON-
NEMENT
ÉTUDES CANADIENNES
CANADIANA
JURISPRUDENCE
CESARS
(Chemical Evaluation Search and Retrieval
System)
ChemADVISOR
CHEMINFO
CHRIS
(Chemical Hazards Response
Information System)
CISILO
RÉPERTOIRE DE LÉGISLATION
CANADIENNE SANTÉ SÉCURITÉ
DU TRAVAIL
DIDS
(Document Information Directory System)
LIEDS
(Liste intérieure/externe des sub-
stances)
PAE
(Programme d'aide aux employés)
RAPPORTS DE CAS MORTELS
FTSS
(Fiches techniques sur la sécurité des
substances)
HSDB® or CCINFODisc
(Hazardous Substances Data Bank)
HSELine
INETÉTUDES (INRS)
INOR-ORGANISMES (INRS)
INRS-BIBLIOGRAPHIE
RÉPERTOIRE INTERNATIONAL
DES INSTITUTIONS D'HST
MSDS
(Material Safety Data Sheets)
NEW JERSEY HAZARDOUS SUB-
STANCE FACT SHEETS
NIOSH MANUAL OF ANALYTICAL
METHODS (NAMM)
NIOSH POCKET GUIDE TO CHEMI-
CAL HAZARDS (NPG)
NIOSH TIC®
NIVEAUX DE BRUIT
RÉPERTOIRE DES LOGI-
CIELS D'HST
RTECS®
(Registry of Toxic Effects of Chemical
Substances)
RIPA
(Réalignements et information sur les
produits antiparasitaires)
RESSOURCES
TOXLINE® or CCINFODisc
TRANSPORT #PCFR
TRANSPORT TDG
TSCA
CONGÉDIEMENT INJUSTE

Loi applicable et nom du ministère responsable

Le ministre fédéral du Travail est seul responsable de la loi suivante devant le Parlement :

Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail S.R. 1985, chap. C-13